

LETTRE DE RENTRÉE 2011

Chers collègues,

Après des vacances qui, je l'espère, ont été reposantes, je profite de cette première lettre de rentrée pour souhaiter la bienvenue et une bonne adaptation aux collègues qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, un fructueux début de carrière aux professeurs stagiaires et une excellente année scolaire à tous.

Je tiens à remercier les enseignants qui participent activement à l'animation pédagogique de nos disciplines :

- Tous les professeurs qui par leur présence, leur investissement et leur professionnalisme, ont contribué au bon déroulement des examens ;
- Les enseignants membres des groupes de recherche pédagogique (GRP) en collège, lycée et lycée professionnel, ainsi que les professeurs qui ont produit des travaux de qualité autour de la mise en œuvre des nouveaux programmes adaptés de Nouvelle-Calédonie ;
- Les enseignants qui accueillent et qui accompagnent les professeurs stagiaires ;
- Notre webmestre Jérôme Geoffroy qui a rénové et redynamisé le site disciplinaire, site dont la fréquentation est en augmentation constante ;
- Et enfin, Isabelle Amiot qui assume la fonction de correspondante académique avec bienveillance, disponibilité et grande compétence.

Voici quelques informations concernant nos disciplines.

1- Le collège

a- Les programmes

Les nouveaux programmes adaptés de la classe de cinquième entrent en vigueur à la rentrée 2010. Vous les trouverez sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article265>

Je vous rappelle également l'existence des fiches « Ressources pour faire la classe » en ligne sur Éduscol (<http://eduscol.education.fr/cid52947/ressources-pour-la-classe-de-cinquieme.html>)

Sans remettre en cause la liberté pédagogique, ces fiches sont une aide précieuse pour aider à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

b- Le socle commun de connaissances et de compétences

Dans le cadre de l'évaluation du socle commun, le BO n° 27 du 8 juillet 2010 présente et explicite la mise en œuvre du livret personnel de compétences (LPC). Les grilles de référence pour le palier 3 ont été mises à jour en janvier 2011. Ces grilles sont disponibles à l'adresse suivante :

http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/18/2/socle-Grilles-de-reference-palier3_169182.pdf

c- L'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire depuis la rentrée 2009. Son évaluation s'effectuera à l'oral pour tous les élèves à la session 2011 du DNB. Vous trouverez dans le BO n° 40 du 29 octobre 2009 la définition de l'épreuve d'histoire des arts.

d- Le DNB

Pour l'attribution du DNB 2011, comme le souligne l'arrêté du 9 juillet 2009 (BO n°31 du 27 août 2009), seront prises en compte la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences (palier 3), la note obtenue à l'oral d'histoire des arts, les notes obtenues dans les trois épreuves d'examen du brevet, les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation et la note de vie scolaire.

2- Le lycée

a- Les programmes

- Les nouveaux programmes adaptés de **seconde** générale et technologique **entrent en vigueur à la rentrée 2011**. Vous les trouverez en ligne sur le site académique : http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/IMG/pdf/programmes_experimentaux_de_seconde_nc_2011.pdf

Là encore, des fiches « Ressources pour la classe » sont en ligne sur le site Éduscol : <http://www.eduscol.education.fr/cid51601/ressources-pour-les-nouveaux-programmes-de-seconde.html>

Sans remettre en cause la liberté pédagogique des professeurs, ces fiches constituent une aide précieuse pour la mise en œuvre de ces nouveaux programmes.

- Les nouveaux programmes d'histoire-géographie de la classe de **première** générale (tronc commun L, ES, S) **qui entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2012 pour la Nouvelle-Calédonie** sont parus au Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010. Les programmes des classes de première générale séries L, ES et S restent donc inchangés pour cette année scolaire.

- Les nouveaux programmes d'**ECJS** pour la classe de **seconde** générale et technologique **qui entreront en vigueur à la rentrée 2012 en Nouvelle-Calédonie** sont également consultables dans ce même BO spécial n°9 du 30 septembre 2010. Le programme d'ECJS de la classe de seconde générale et technologique reste donc inchangé pour cette rentrée 2011.

- Un arrêté du 8 février 2011 fixe les nouveaux programmes d'histoire-géographie et d'éducation civique pour les classes de première des séries STI2D, STL et STD2A. Ces programmes paraîtront prochainement au bulletin officiel et seront applicables à la rentrée scolaire 2012 pour la Nouvelle-Calédonie.

- Les nouveaux programmes de terminale L et ES, ainsi que le programme de l'option histoire-géographie en terminale S sont soumis à consultation sur le site Eduscol.

b- Les nouvelles épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat

Le BO n°5 du 3 février 2011 définit les modalités de la nouvelle épreuve obligatoire d'histoire-géographie de la série S. Ces dispositions sont applicables à compter de la session 2012 des épreuves anticipées de l'examen du baccalauréat. Les élèves de la classe de première S sont donc concernés à la session 2012.

Vous trouverez sur le site académique des sujets d'essai relatif à cette nouvelle épreuve : <http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article277>

3- Le lycée professionnel

a- Les programmes

- Les nouveaux programmes adaptés concernant les classes préparatoires au CAP entrent en vigueur en Nouvelle-Calédonie pour la première année de formation à la rentrée scolaire 2011 et pour la deuxième année de formation à la rentrée scolaire 2012. Ils sont en ligne sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article264>

Les nouveaux programmes adaptés pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel sont entrés en vigueur pour la classe de seconde à la rentrée scolaire 2010. Ils se trouvent sur le site académique : <http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article264>

Des fiches « Ressources pour la classe » accompagnent les professeurs dans la mise en œuvre de ces programmes :

<http://www.eduscol.education.fr/cid50914/ressources-en-histoire-geographie.html>

Pour la classe de première Bac Pro, les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2011 et **ne sont pas adaptés**. Ils figurent dans le BO n°2 du 19 février 2009.

b- Les nouvelles épreuves

- Le BO n°31 du 27 août 2009 définit les modalités d'évaluation de l'enseignement général du BEP rénové. L'épreuve de lettres/histoire-géographie/éducation civique est ponctuelle. Vous trouverez les sujets d'essai relatifs à cette épreuve sur le site académique :

<http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article263>

- Vous trouverez également dans le BO n° 20 du 20 mai 2010, les nouvelles modalités d'évaluation en lettres/histoire-géographie/éducation civique du baccalauréat professionnel qui entreront en vigueur à compter de la session 2012.

4- La formation continue

Le plan annuel de formation pour l'année scolaire 2011 est en ligne. Vous trouverez sur la page d'accueil du site académique un lien qui vous permet de le consulter et de vous inscrire.

En histoire-géographie et éducation civique, des stages à candidature individuelle vous sont proposés. Il existe également des stages à public désigné qui concernent la mise en œuvre des nouveaux programmes. N'hésitez pas à consulter les stages transversaux en histoire des arts ou dans le domaine de l'éducation à la défense par exemple.

5- Information et communication

a- Le site disciplinaire

Notre site a été récemment refondu et est régulièrement alimenté par des propositions pédagogiques, des mises au point scientifiques et des articles en lien avec les manuels du lycée relatifs aux programmes adaptés. Ce sont vos contributions qui permettent d'enrichir le site, aussi n'hésitez pas à les proposer.

Le site disciplinaire véhicule également les informations de l'inspection pédagogique régionale.

b- Adresses

Pour me contacter : yvette.tommasini@ac-polynesie.pf

6- L'inspection

Les demandes d'inspection sont à formuler rapidement, au cours du premier trimestre. Pour cela, vous pouvez utiliser la notice d'inspection que vous remplissez en début d'année scolaire. J'examinerai votre demande et j'y répondrai dans la mesure du possible.

Lors de l'inspection, je vous demande de mettre à ma disposition le cahier de textes de la classe, vos programmations et progressions, le manuel de la classe, des évaluations, des cahiers d'élèves, les documents utilisés pendant la séance.